



Amiens, le 23 octobre 2015

Communiqué de presse

Passage à l'heure d'hiver Piétons : attention !



Dans la nuit du 24 au 25 octobre 2015 aura lieu le passage à l'heure d'hiver. Conséquence : le soleil se couchera plus tôt le soir. Ce décalage est à l'origine d'une sur-accidentalité, dont sont victimes notamment les piétons.

Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, appelle donc tous les usagers de la route à une vigilance accrue.

Un des fondamentaux de la sécurité de tous les usagers de la route est de voir et d'être vu.

Or, durant la période hivernale, l'obscurité aux heures de pointe, pendant lesquelles les usagers de la route sont les plus nombreux, est accrue. Il existe donc un sur-risque d'accident, notamment pour les usagers à faible visibilité nocturne (piétons et cyclistes) qui sont donc particulièrement vulnérables.

En 2014, en France, 36 % de l'accidentalité piétonne a été concentrée entre novembre et janvier. Plus de la moitié de ces accidents ont eu lieu la nuit.

Quelques conseils de prudence aux piétons et aux cyclistes peuvent être rappelés, afin d'améliorer leur visibilité.

Conseils aux usagers pour une meilleure visibilité

Aux heures critiques (entre 8h et 10h et entre 17h et 19h), l'éclairage des véhicules et des lampadaires ne suffit pas toujours à bien voir les piétons qui traversent.

C'est pourquoi les piétons, afin d'être visibles de tous, doivent se vêtir de vêtements clairs ou assortis de bandes rétro réfléchissantes. Ils doivent circuler sur les trottoirs et traverser, à chaque fois que cela est possible, sur les passages piétons, en vérifiant plusieurs fois à gauche puis à droite avant de traverser.

Lors de déplacements en vélo, les cyclistes doivent se munir d'un gilet de sécurité rétro réfléchissant. Il est obligatoire hors agglomération la nuit mais également le jour en cas de faible visibilité et il est fortement conseillé de le porter en ville. Il convient également de veiller au bon éclairage du vélo (feux avant et arrière et catadioptrés de roues et de pédales).

Service régional de la communication interministérielle

03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>